

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 40

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°073

**OBJET : PROPOSITION D'ORGANISATION DES ORGANES
CONSULTATIFS DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE**

Monsieur le Président, après réunion du Bureau communautaire, propose une organisation des instances internes de réflexion et de proposition, soit :

- 4 comités consultatifs chacun composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre. Thématiques : déchets ménagers, cohésion sociale, eau assainissement (*avec un délégué référent assainissement et 1 délégué référent eau en précisant lequel sera titulaire lequel sera suppléant*), culture
- 2 groupes de travail chacun composé de conseillers municipaux volontaires et particulièrement intéressés par le sujet traité à savoir : économie, santé
- 3 groupes projet ou de suivi composés exclusivement de conseillers communautaires (titulaires ou suppléants) Thématiques : centre aquatique, habitat, communication

Au cours du mandat de nouveaux comités, des groupes de travail ou des groupes projet pourront être constitués si le besoin était constaté.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Valide la proposition ci-dessus pour l'organisation des instances internes de Charlieu Belmont Communauté
- Dit que pour les comités consultatifs (1 titulaire et 1 suppléant) et groupes de travail (en fonction des volontaires) une délibération sera demandée à chaque commune

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-DELIB2026-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°074

**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
(CAO)**

Monsieur le Président rappelle que selon l'article L.1414-2 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'intervention de la CAO est obligatoire pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique soit, pour 2026, 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux et contrats de concession.

La CAO est composée lorsqu'il s'agit d'un établissement public, de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin de liste. En outre, il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires. Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, « sans panachage, ni vote préférentiel ». Compte tenu du système de « la représentation proportionnelle au plus fort reste », le nombre d'élus sur chaque liste est proportionnel au nombre de voix recueillies par chacune d'elles. Le calcul des résultats se fait en fonction du quotient électoral.

Considérant qu'une seule liste est présentée,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Elit les membres suivants pour constituer la commission d'appel d'offres :

Président : René VALORGE			
5 titulaires	M. Jérôme VIODRIN	5 suppléants	M. Paul PONCET
	M. Jean FAYOLLE		M. David BOUSSAND
	M. Henri GROSDENIS		M. Jean Charles BUTAUD
	M. Didier FONTAINE		M. Damien CHEVALIER
	M. Bruno BERTHELIER		Mme Ophélie BASSI

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleruche).

N°2026/N°075

**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES
SERVICES PUBLICS (DSP)**

Monsieur le Président rappelle que 4 contrats de délégation de services publics sont en cours, et concernent tous l'eau potable :

- DSP eau potable sur Cuinzier échéance septembre 2032
- DSP eau potable sur Charlieu échéance octobre 2027
- DSP eau potable sur Belmont échéance octobre 2027
- DSP eau potable sur l'ex périmètre du SIADEP : La Bénisson-Dieu, Briennon, Pouilly sous Charlieu, Saint Pierre la Noaille, Saint Nizier sous Charlieu, Chandon, Saint Hilaire sous Charlieu, Villers Jarnosse, Nandax, Boyer échéance octobre 2027

Pour constituer une commission de DSP distincte de la commission d'appel d'offres, M. le Président rappellent que les procédures d'élection et de composition sont identiques.

Considérant qu'une seule liste est proposée,

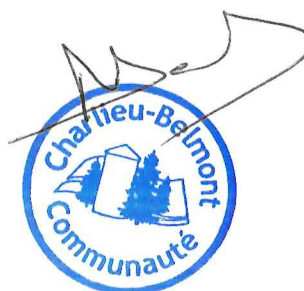
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Elit les membres suivants pour constituer la commission de délégation de services publics :

Président : René VALORGE			
5 titulaires	M. Jean FAYOLLE	5 suppléants	Mme. Véronique MONTANES
	M. Jérôme VIODRIN		M. Yves DECHAVANNE
	M. Jean Luc MATRAY		Mme. Christine GARDON
	M. Jérémie LACROIX		M. Roger SANDRI
	M. Sébastien DANIERE		M. Hervé LOMBARD

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleruche).

N°2026/N°076

**OBJET : DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES**

M. le Président rappelle que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).


La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT. Pour autant, chaque commune membre de l'EPCI devant obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT (article 1609 nonies C IV § 1er du Code Général des Impôts), celle-ci compte nécessairement au minimum autant de membres que l'EPCI compte de communes membres.

Cette disposition est donc de nature à garantir la représentation de chaque commune membre de l'EPCI, indépendamment de la population de celle-ci, de son « poids » financier ou de l'appartenance politique de sa majorité municipale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées à savoir un titulaire et un suppléant par commune.
- Dit qu'une délibération sera demandée à chaque commune.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleruche).

N°2026/N°077

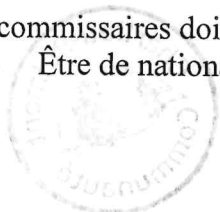
**OBJET : PROPOSITION COMMISSION INTERCOMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Président rappelle qu'en collaborant avec les services fiscaux de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), la CIID assure des missions importantes en participant aux travaux relatifs aux évaluations foncières, de manière à identifier les anomalies dans l'établissement des valeurs locatives des principaux impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises). Son action emporte des conséquences concrètes sur les ressources fiscales perçues par la collectivité.

En vertu de l'article 346 A de l'annexe 3 du code général des impôts, la désignation des membres de la commission intercommunale intervient également dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Communauté de Communes. La désignation des commissaires est effectuée pour l'ensemble du mandat. M. le Président informe les conseillers que le Conseil communautaire doit ainsi constituer une liste de commissaires et de suppléants (en nombre égal), charge ensuite à la direction départementale des finances publiques de les désigner. Au finale la commission intercommunale sera composée de onze membres : 10 commissaires ainsi que le Président de l'EPCI ou un Vice-président délégué.

Les commissaires doivent réunir un certain nombre de critères pour être désignés :

- Être de nationalité française ;



- Être âgés de 18 ans révolus ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

M. Le Président de l'intercommunalité a été ainsi sollicité par M. le Directeur Départemental des Finances publiques pour proposer 40 personnes pour siéger à la CIID.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Propose les membres suivants :

M.	▼	MATRAY	JEAN LUC	BELMONT DE LA LOIRE
M.	▼	FAYOLLE	JEAN	BRIENNON
M.	▼	BERHELIER	BRUNO	CHARLIEU
M.	▼	DANIERE	SEBASTIEN	CUINZIER
M.	▼	FONTAINE	DIDIER	POUILLY SOUS CHARLIEU
M.	▼	DECHAVANNE	YVES	LE CERGNE
M.	▼	CROZET	YVES	SAINT GERMAIN LA MONTAGNE
M.	▼	CHENAUD	FABRICE	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
M.	▼	PALLUET	DOMINIQUE	SEVELINGES
M.	▼	BOUSSAND	DAVID	VOUGY
MME	▼	DUGELET	ISABELLE	LA GRESLE
MME	▼	CHEVALIER	SYLVIE	SAINT DENIS DE CABANNE
M.	▼	SANDRI	ROGER	NANDAX
MME	▼	LEBLANC	FLORENCE	SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU
M.	▼	LOPEZ	PIERRE	BRIENNON
MME	▼	RESSOT	GHISLAINE	VILLERS
MME	▼	DESSEIGNE	CATHERINE	VOUGY
M.	▼	DESCAVE	GUILLAUME	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
M.	▼	PONCET	PAUL	POUILLY SOUS CHARLIEU
M.	▼	LACROIX	JEREMIE	CHARLIEU
M.	▼	GROSDENIS	HENRI	ARCINGES
M.	▼	CHIGNIER	BERNARD	BELLEROCHÉ
MME	▼	MONTANES	VERONIQUE	BELMONT DE LA LOIRE
MME	▼	GASDON	CHRISTINE	BOYER
MME	▼	DEVIS	ISABELLE	BRIENNON
MME	▼	BERRAUD	AUDREY	CHANDON
M.	▼	CHEVALIER	DAMIEN	CHANDON
MME	▼	DE CASTRO RIBEIRO	ODETTE	CHARLIEU
M.	▼	AUBRET	ALAIN	SAINT PIERRE LA NOAILLE
M.	▼	PAVET	PATRICE	CHARLIEU
MME	▼	BASSI	OPHELIE	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
MME	▼	URBAIN	SANDRINE	CHARLIEU
M.	▼	BUTAUD	JEAN CHARLES	ECOCHÉ
M.	▼	LOMBARD	HERVE	JARNOSSE
M.	▼	BAS	CHRISTIAN	LA BENISSON DIEU
MME	▼	LEBEAU	COLETTE	MAIZILLY
M.	▼	VIODRIN	JEROME	MARS
MME	▼	BRIENNON	GENEVIEVE	POUILLY SOUS CHARLIEU
MME	▼	JOLY	MICHELLE	POUILLY SOUS CHARLIEU
M.	▼	THEVENET	JEAN VICTOR	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°078

**OBJET : COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL POUR
LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2026**

Monsieur le Président rappelle les principales compétences du Comité Social Technique, répondant aux questions liées à :

- L'organisation et le fonctionnement des services et évolution des administrations ;
- Les conditions générales de fonctionnement des services ;
- Les évolutions des administrations ;
- L'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- L'orientation stratégique des politiques RH – Ligne directrices de Gestion (LDG) ;
- Les enjeux et les politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;
- Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire ;
- La formation professionnelle et l'insertion ;
- L'action sociale et la protection complémentaire ;
- En l'absence de formation spécialisée, le Comité Social Technique est consulté sur les questions suivantes :

La protection de la santé physique et mentale, l'hygiène et la sécurité dans agents dans leur travail, l'organisation du travail, le télétravail, les enjeux liés à la déconnexion et les dispositifs

de régulation de l'utilisation des outils numériques, l'amélioration des conditions de travail et les prescriptions légales y afférentes, le document unique.

- Le rapport social unique.

Le Comité Social Territorial rend un avis préalable à l'adoption des délibérations ou des prises de décisions, consultatif mais obligatoire, qui ne lie donc pas l'autorité territoriale qui est libre de tenir compte des avis émis par les membres du CST, ces avis étant recueillis par collège ; Charlieu Belmont Communauté est une collectivité de plus de 50 agents et dispose donc de son propre comité social territorial traitant aussi des questions d'hygiène sécurité et conditions de travail. Des élections professionnelles sont prévues en décembre 2026 aussi le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur sa future composition :

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles R.252-33 à 36,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 9 avril 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Vu l'avis favorable du CST du 31 mars 2026,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 119 agents (dont 29 agents mis à disposition), dont 57 femmes et 62 hommes (nombres), soit 47.90 % de femmes et 52.10 % d'hommes (les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes),

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décide le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité/établissement en relevant (= vote du collège employeur sur les dossiers présentés au CST).

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°079

OBJET : ELECTION DU COLLEGE ELUS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Monsieur le Président rappelle que l'instance du Comité Social Technique étant paritaire, il convient de nommer des élus du conseil communautaires (3 titulaires et 3 suppléants) pour y siéger.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- désigne les membres suivants au comité social territorial

Elus titulaires conseillers communautaires	Elus suppléants conseillers communautaires
M. Alain AUBRET	Mme. Colette LEBEAU
M. René VALORGE	M. Henri GROSDENIS
M. Jérôme VIODRIN	M. Dominique PALLUET

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleruche).

N°2026/N°080

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT
D'ETUDES ET D'ELIMINATION DES DECHETS DU ROANNAIS
(SEEDR)**

Monsieur le Président rappelle que créé en 1995 comme syndicat d'études, le S.E.E.D.R est devenu en 2000 syndicat d'études et d'élimination, prenant en charge le tri, traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés du Roannais. Les collectivités (les 5 intercommunalités du roannais) assurent la collecte et la gestion des déchèteries. Elles ont délégué au S.E.E.D.R la compétence traitement des déchets ménagers. Les tonnages de déchets produits sur le territoire se sont élevés à 76700 tonnes en 2025, soit environ 509kg/habitant. Montant annuel versé au SEEDR par Charlieu Belmont Communauté : 866 635 € prévisionnels en 2026 + 165 000 € pour le foncier du projet SEEDRANOVA.

Conformément au règlement intérieur du syndicat (section 1), le nombre de membres titulaires du comité syndical à désigner sera le suivant :



COLLECTIVITES	Nombre de représentants
Roannais Agglomération	6
Charlieu Belmont Communauté	3
Communauté de Communes du Pays Entre Loire et Rhône (COPLER)	3
Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable	2
Communauté de Communes du Pays d'Urfé	2
5 EPCI	16

M. le Président informe les conseillers qu'il conviendra également de désigner des suppléants en nombre égal au nombre de titulaires.

De plus, conformément à la section 3 du règlement intérieur, il y a lieu également de désigner les représentants ci-dessous au bureau :

COLLECTIVITES	Nombre de représentants au Bureau
Roannais Agglomération	3
Charlieu Belmont Communauté	1
Communauté de Communes du Pays entre Loire Et Rhône (COPLER)	1
Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable	1
Communauté de Communes du Pays d'Urfé	1
5 EPCI	7 membres

A l'unanimité des membres présents et considérant le nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection a lieu à main levée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 M. Henri GROSDENIS	1 M. Damien CHEVALIER
2 M. Dominique PALLUET	2 M. Sébastien DANIERE
3 Mme. Véronique MONTANES	3 Mme. Ophélie BASSI

- Propose M. Henri GROSDENIS pour siéger au Bureau du SEEDR

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT SIX****Le 30 avril 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°081**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT
MIXTE DES RIVIERES DU SORNIN ET DE SES AFFLUENTS
(SYMISOA)**

Monsieur le Président rappelle que le SYMISOA est un syndicat intercommunal regroupant 5 communautés de communes, pour gérer ensemble l'eau et les rivières à l'échelle des bassins versants du Sornin, du Jarnossin et des petits affluents de la Loire.

Le Sornin et le Jarnossin sont deux affluents en rive droite de la Loire dans la plaine du Roannais, dont les bassins adjacents occupent une superficie totale de 588 km², à cheval sur trois départements (Rhône, Loire et Saône-et-Loire) et deux régions (Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche Comté) le bassin du Sornin représente 88 % de la surface totale du périmètre. Leur territoire concerne 59 communes. La population du bassin versant est estimée à près de 35 000 habitants. Le réseau hydrographique des deux bassins comprend 346 km de cours d'eau. Depuis 2025 le SYMISOA a intégré la gestion des petits affluents de la Loire jusqu'à Marcigny étendant ainsi son périmètre d'intervention.

Charlieu Belmont Communauté a délégué au SYMISOA la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI) sur les bassins versants du Sornin et du Jarnossin. Ainsi un contrat de rivière porté par le syndicat a été signé en avril 2024 pour la période 2024-2029.

A titre indicatif M. le Président indique le montant annuel versé au SYMISOA : 211 000 € en 2026 plus 5 000 € prévisionnels pour l'entretien de la digue du Bézo.

Aussi M. le Président précise que le syndicat a engagé une démarche globale autour de la ressource en eau appelée « Eau'défi » associant tous les acteurs du territoire dont les collectivités ; Cette démarche devrait entrer dans une phase opérationnelle dans les mois à venir.

5 intercommunalités composent le comité syndical comme suit :

Collectivité membre	Taux Pop	Nombre de délégués
Charlieu Belmont communauté	47,16 %	5
Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne	32,41 %	4
Communauté de communes du Canton de Semur en Brionnais	8,97 %	2
Communauté de communes Saône Beaujolais	4,46 %	2
Communauté de communes de Marcigny	5,18 %	2
TOTAL		15

Compte-tenu du nombre de candidatures, un vote à bulletin secret a lieu, ainsi au regard du nombre de voix obtenues, à savoir

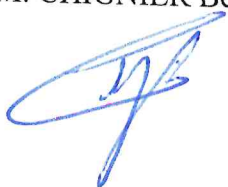
- M. VALORGE recueille 41 voix
- M. PALLUET recueille 40 voix
- M. VIODRIN recueille 35 voix
- M. PAVET recueille 34 voix
- M. SIMOND recueille 31 voix

Le conseil communautaire :

- Désigne les membres suivants pour représenter Charlieu Belmont Communauté au comité syndical du SYMISOA :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 M. René VALORGE	1 M. Michel LAMARQUE
2 M. Dominique PALLUET	2 M. Richard DUBESSAY
3 M. Patrice PAVET	3 M. Hervé LOMBARD
4 M. Jérôme VIODRIN	4 Mme Christine GASDON
5 M. Gérard SIMOND	5 Mme Colette LEBEAU

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleruche).

N°2026/N°082

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS – ROANNAISE DE L'EAU (RDE)

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire des délégués pour représenter Charlieu-Belmont Communauté à la Roannaise de l'Eau.

En effet le syndicat Roannaise de l'Eau exerce plusieurs compétences autour du cycle de l'eau et Charlieu Belmont Communauté a délégué à RDE la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI) sur les bassins versants en rive droite et en rive gauche de la Loire (communes concernées : Le Cergne, La Gresle, Sevelinges, Vougy, La Bénisson Dieu, Briennon mais aussi dans une moindre mesure Pouilly-sous-Charlieu, Saint Nizier-sous-Charlieu et Saint-Pierre-la-Noaille). Des contrats de rivière sont ainsi portés par le syndicat. A titre indicatif M. le Président indique que le montant annuel versé à Roannaise de l'Eau est de 63 110€ prévisionnels 2026 au titre des 2 contrats de rivières et pour la protection contre les inondations).

Depuis janvier 2026 des représentants désignés par Charlieu Belmont Communauté remplacent les délégués communaux au titre de la compétence eau potable pour le secteur de Sevelinges, La Gresle et Vougy.

Au 1^{er} avril 2026 les statuts du syndicat ont évolué ainsi réduisant ainsi le nombre de représentants de Charlieu Belmont Communauté à un titulaire et un suppléant.

A l'unanimité des membres présents et considérant le nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection a lieu à main levée.

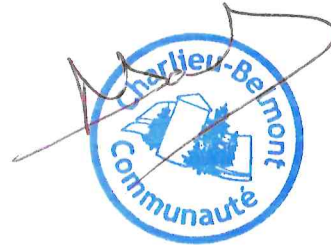
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne les membres suivants pour représenter Charlieu Belmont Communauté au Comité Syndical de la Roannaise De l'Eau

TITULAIRE	SUPPLEANT
1 M. Jean FAYOLLE	1 Mme. Isabelle DUGELET

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleruche).

N°2026/N°083

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU SORNIN (SIEVS)**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire des délégués pour représenter Charlieu-Belmont Communauté au Syndicat intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin. Sur quatre intercommunalités (Semur-en-Brionnais, Marcigny, Brionnais Sud-Bourgogne, Charlieu-Belmont), le SIEVS produit et distribue l'eau potable à près de 11 000 habitants de 23 communes du Sud-Brionnais et de la Loire.

Depuis 2026 des représentants désignés par Charlieu Belmont Communauté remplacent les délégués communaux au titre de la compétence eau potable pour le secteur Saint-Denis-de Cabanne, Maizilly et Saint-Pierre-la-Noaille (2 délégués par commune et autant de suppléants). Les communes ont été consultées préalablement pour connaître leur proposition de délégués.

A l'unanimité des membres présents et considérant le nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection a lieu à main levée.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne les membres suivants pour représenter Charlieu Belmont Communauté au comité syndical du SIEVS :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 Mme. Céline DECHAVANNE	1 M. Stéphane PLASSARD
2 M. Jérôme DUBUIS	2 M. Cédric BERAUD
3 M. Didier DUHEZ	3 Mme. Audrey KIPP
4 M. Éric THEBAULT	4 M. Mickael RIVOLIER
5 M. Yves MORIER	5 M. David DE SOUSA
6 Mme. Anne-Marie GACHON	6 M. Thierry POYET

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°084

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT SCOT
DU ROANNAIS**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il y a lieu d'élire des délégués pour représenter Charlieu-Belmont Communauté au syndicat SCOT du Roannais. Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Roannais, compétent pour l'élaboration, l'approbation, la révision, le suivi et l'évaluation du SCOT, est constitué en syndicat mixte fermé. Son périmètre et ses statuts ont été modifiés par l'arrêté préfectoral n°227 du 29 décembre 2021, qui a également renommé l'organisme sous la dénomination « Syndicat Mixte du SCoT du Roannais ». En 2021, les présidents des trois SCoT du nord de la Loire, en concertation avec ceux des cinq intercommunalités concernées, ont engagé une réflexion visant à fusionner les périmètres des SCoT. Monsieur le Président rappelle que l'objectif de cette démarche était de renforcer la coordination des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de mobilité et d'environnement à l'échelle du bassin de vie du Roannais. La fusion a été officiellement mise en œuvre le 1er janvier 2022.

Le syndicat mixte couvre cinq intercommunalités :

- Roannais Agglomération,
- Charlieu Belmont Communauté,

- Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER),
- Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI),
- Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU).

A titre indicatif il précise que le montant annuel versé au SCOT par Charlieu Belmont Communauté est de 39 900 € en 2026 (1.70 € par habitant).

Le comité syndical, organe délibérant de la structure, réunit 23 délégués titulaires et 5 délégués suppléants, désignés par les cinq collectivités membres soit pour Charlieu Belmont Communauté : 4 délégués titulaires et 1 suppléant.

Compte-tenu du nombre de candidatures un vote à bulletin secret a lieu, et ont obtenu le plus de voix :

M. Yves CROZET recueille 40 voix
 M. Jean Luc MATRAY recueille 40 voix
 M. Jérémie LACROIX recueille 38 voix
 M. Paul PONCET recueille 30 voix
 M. Fabrice CHENAUD recueille 29 voix

Ainsi le Conseil Communautaire,

- Désigne les délégués suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANT
1 M. Yves CROZET	1 . Fabrice CHENAUD
2 M. Paul PONCET	
3 M. Jérémie LACROIX	
4 M. Jean-Luc MATRAY	

Le Secrétaire de séance
 Représentant de la commune de Belleroche
 M. CHIGNIER Bernard

Le Président de la Communauté
 De Communes
 M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
 Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleruche).

N°2026/N°085

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE
(SIEL)**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire des délégués pour représenter Charlieu-Belmont Communauté au Syndicat Intercommunal d'Energie au Département de la Loire.

Le SIEL TE Loire est un syndicat mixte ouvert d'échelle départementale constitué par :

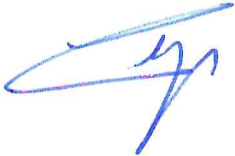
- une assemblée délibérante : le Comité syndical composé de 343 membres. Celui-ci regroupe un délégué par commune ou par groupement de collectivités et trois délégués du Département de la Loire, soit 351 délégués.
- un organe exécutif : le/la Présidente élu(e) directement par le Bureau.
- le Bureau Syndical composé de 37 membres, 25 représentants élus au scrutin de liste dont le(la) Président(e) et les Vice-Président(e)s (8 maximum), 1 représentant par EPCI à fiscalité propre et un représentant du Département.

A l'unanimité des membres présents et considérant le nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection a lieu à main levée.

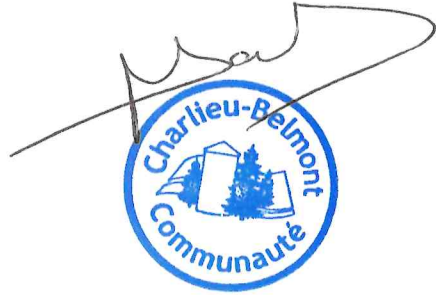
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Alain AUBRET délégué titulaire et M. Sébastien DANIERE suppléant pour siéger au Comité Syndical du SIEL
- Désigne M. Alain AUBRET représentant de Charlieu Belmont Communauté et M. Sébastien DANIERE comme son suppléant pour siéger au Bureau du SIEL

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°086

**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE DE LA LOIRE**

Monsieur le Président rappelle que la loi de transition énergétique a imposé la création d'une commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE), animée par les syndicats d'énergies départementaux et regroupant l'ensemble des EPCI par département (communautés de communes, d'agglomération, métropole). Cette commission est une instance de consultation qui définit des orientations pour le territoire. Elle permet des échanges entre les EPCI et leur syndicat afin de déterminer des actions cohérentes à l'échelle départementale. La commission paritaire énergie animée par le SIEL-Territoire d'énergie Loire se réunit plusieurs fois par an. Elle est l'occasion pour les élus de partager des expériences réussies et d'agir en cohésion sur les grands défis énergétiques et climatiques. Le Président de la communauté ou son représentant siège à cette commission.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Guillaume DESCAVE comme représentant.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT SIX****Le 30 avril 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie (ne participe pas au vote), Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 40

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°087**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS – ALEC 42**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire un délégué pour représenter Charlieu-Belmont Communauté à l'ALEC 42. Les principales actions conduites de l'ALEC42 sur Charlieu Belmont Communauté : un soutien technique au suivi du plan climat air énergie territorial (méthodologie d'évaluation et participation au bilan), Rénov'actions42 est le Service Public de la Rénovation de l'Habitat mutualisé par les EPCI de la Loire.

Porté à l'échelle départementale, il constitue le guichet unique France Rénov' pour informer, orienter et accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique, d'adaptation du logement et, plus largement, sur les enjeux liés à l'habitat. Le service s'appuie sur une organisation de proximité, combinant accueil téléphonique, réponses par mail et permanences locales, afin de garantir un accès simple, neutre et gratuit à une information fiable, quel que soit le niveau de maturité des projets. Mutualisé et cofinancé par les collectivités, Rénov'actions42 s'inscrit pleinement dans les politiques locales de l'habitat, de lutte contre la précarité énergétique et de transition énergétique.

Aussi, service public proposé par l'ensemble des collectivités de la Loire, porté par l'ALEC42, EDEL42 accompagne gratuitement toutes les entreprises du territoire dans leur transition énergétique avec pour objectif d'améliorer la performance énergétique, d'encourager les énergies renouvelables et de favoriser les mobilités durables.

Les actions menées par les ALEC revêtent un intérêt local certain et poursuivent un objectif d'intérêt général qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique et qui est précisé dans le code de l'énergie (Art. L. 211-5-1). A titre indicatif M. le Président rappelle que le montant annuel versé à l'ALEC42 est de 46 135.80 € prévisionnels 2026 (dont une partie sera financée par l'Etat au titre du service public de la rénovation de l'habitat SPRH environ 16 500 €)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré avec 40 voix pour, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Guillaume DESCAVE représentant titulaire pour siéger au conseil d'administration
- Désigne M. Sébastien DANIERE représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°088

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS – ADIL42-43

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire un délégué pour représenter Charlieu-Belmont Communauté à l'ADIL42-43. Monsieur le Président rappelle que l'association loi de 1901, agréée par le Ministère de l'Égalité du Territoire et du Logement depuis le 3 août 2012, l'ADIL de la Loire est devenue l'ADIL Loire Haute-Loire le 11 décembre 2020 avec l'extension de son périmètre d'intervention. Financée par des subventions et des cotisations, la pluralité des membres de notre structure associative garantit l'objectivité et la qualité du service proposé. L'ADIL Loire Haute-Loire délivre de façon gratuite et neutre un conseil complet, objectif et personnalisé sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement. L'ADIL Loire Haute-Loire assure ses missions sous l'égide de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) qui anime le réseau des ADIL.

Les missions :

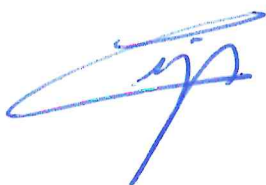
- conseil juridique financier fiscal concernant le logement
- participation aux groupes locaux sur l'habitat indigne
- mise en place de formations ou temps d'information aux travailleurs sociaux ou techniciens des collectivités
- accompagnement des petites copropriétés en difficulté

Le montant annuel versé à l'ADIL 42 43 est de 5 300 € prévisionnels 2026 soit 0.225 € par habitant (avec une prise en charge partielle par l'Etat au titre du service public de la rénovation de l'habitat SPRH).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Guillaume DESCAVE représentant titulaire pour siéger au conseil d'administration :

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-20265-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUJELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°089

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS - S.A.E.M
« ABATTOIRS DU PAYS DE CHARLIEU »**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire des délégués pour représenter Charlieu-Belmont Communauté auprès de l'abattoirs du Pays de Charlieu.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne les 7 administrateurs suivants pour siéger au conseil d'administration de la S.A.E.M :
 - Administrateur N°1 : M. René VALORGE
 - Administrateur N°2 : M. Jean FAYOLLE
 - Administrateur N°3 : Mme Audey BERAUD
 - Administrateur N°4 : M. Bruno BERTHELIER
 - Administrateur N°5 : M. Alain AUBRET
 - Administrateur N°6 : M. Didier FONTAINE
 - Administrateur N°7 : M. Jean-Charles BUTAUD

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard



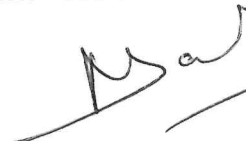
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°090

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS – OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Président rappelle que les missions confiées à l'Office de Tourisme par Charlieu Belmont Communauté sont précisées dans une convention revue à compter de 2026 :
Extrait de la convention

Article 2 – Missions concernées

2.1 Accueil et information

Dans le cadre de ses missions d'accueil et d'information, les obligations de l'Office de tourisme sont les suivantes :

Assurer l'accueil des touristes sur le territoire communautaire :

Répondre aux attentes personnalisées du visiteur par une information adaptée à la demande,

Susciter ou renforcer le désir de découverte chez le visiteur en passant de l'information à la proposition,

Faciliter le séjour et l'accès du visiteur aux produits, composants de l'offre touristique locale,

Adapter les horaires d'ouverture des locaux et optimiser l'accueil en fonction des périodes de fortes affluences,

Permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Assurer l'information des touristes sur le territoire communautaire :

Assurer une mise à jour régulière de la base documentaire papier et électronique de l'Office de tourisme, en collectant les informations nécessaires,

Disposer des éditions touristiques (cartes, guides, etc.) adaptées en fonction de son classement et en assurer la distribution,
Collecter l'information sur les manifestations existantes et mettre en forme un calendrier des manifestations,
Offrir une information adaptée à la demande, aussi bien sur place qu'à distance, par téléphone, courrier postal ou courrier électronique.
Tenir des tableaux de bord de la fréquentation touristique.

2.2 Promotion

Dans le cadre de sa mission de promotion, les obligations de l'Office de tourisme sont les suivantes :
Assurer la promotion touristique du territoire communautaire en partenariat avec les offices de tourisme voisins, Loire Tourisme et Auvergne-Rhône-Alpes-Tourisme :
Editer des documents permettant de promouvoir et valoriser le territoire et les acteurs économiques qu'il comprend,
Disposer d'un site Internet régulièrement actualisé avec au moins une langue étrangère, l'anglais,
Entretenir des relations avec la presse,
Communiquer via les réseaux sociaux
Participer à des salons,
Assurer la publicité du territoire.
Promouvoir le territoire en participant aux réflexions et travaux des différents labels : le label des Plus Beaux Détours de France, le réseau des petites cités de caractère, des villages de caractère de la Loire, la fédération des sites clunisiens, le réseau des sites clunisiens, le réseau des sites cisterciens, le réseau des villages sport et nature.

2.3 Contribution à la coordination des divers partenaires du développement touristique local

Dans le cadre de sa mission de contribution à la coordination des divers partenaires du développement touristique local, les obligations de l'Office de tourisme sont les suivantes :
Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux du tourisme : hébergeurs, restaurateurs, sites, monuments, prestataires d'activités de loisirs, organisateurs de manifestations....,
Visiter régulièrement les partenaires touristiques,
Assurer une veille juridique, technique et contextuelle en matière de tourisme.

2.4 Conception, animation et coordination de la politique du tourisme du territoire

Dans le cadre de sa mission de conception, animation et coordination de la politique du tourisme du territoire, les obligations de l'Office de tourisme sont les suivantes :
Inciter au développement d'actions touristiques selon les choix politiques définis par la collectivité.
Participer au suivi de la taxe de séjour sur le territoire,

2.5 Concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant

Dans le cadre de sa mission de concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant, les obligations de l'Office de tourisme sont les suivantes :
Apporter son expertise technique sur les dossiers et projets touristiques structurants de la collectivité.
Apporter son concours à la réalisation d'événements destinés à renforcer la notoriété du territoire.

2.6 Montage et commercialisation de produits touristiques

Dans le cadre de sa mission de montage et de commercialisation de produits touristiques, les obligations de l'Office de tourisme sont les suivantes :
Mettre en place des produits touristiques (tels que des visites guidées de villes, villages, visites thématiques, sorties scolaires, etc) afin de répondre aux besoins de différents publics.
Assurer la commercialisation des produits touristiques et le démarchage des clientèles.
Vendre au comptoir les produits touristiques de l'Office de tourisme, les produits de l'espace boutique, les billetteries,

2.7 Gestion du Muséo'Parc du Marinier à Briennon

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme, celui-ci est autorisé à exploiter le Muséo'Parc du Marinier à Briennon.
Une annexe aux statuts est précisément dédiée aux modalités d'exploitation de cet équipement.

2.8 Gestion de l'exposition du Trésor dans le clocher de l'abbatiale de La Bénisson-Dieu
 Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme, celui-ci est autorisé à gérer l'exposition du Trésor situé dans le clocher de l'abbatiale de La Bénisson-Dieu.
 Une annexe aux statuts est précisément dédiée aux modalités d'exploitation de cet équipement.

M. le Président informe du montant annuel de subvention versée à l'Office du Tourisme : 243 500 € en 2026. Il indique par ailleurs que le nombre de membres du Comité de Direction est fixé à 21, dont 11 conseillers communautaires titulaires (et 3 suppléants) et 10 membres représentant les associations ou organisations locales intéressées au tourisme (et 3 suppléants).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne les membres du comité de direction suivants :

Membres du comité de direction élus	
Titulaires	Suppléants
1 M. Bruno BERTHELIER, Maire de Charlieu	1 Mme Nadège DEMONT-POYET, 2ème adjointe de Charlieu
2 M. René VALORGE, Maire de St Denis de Cabanne	2 M. Dominique PALLUET, Maire de Sevelinges
3 M. Jean FAYOLLE, Maire de Briennon	3 Mme Christine GASDON, Maire de Boyer
4 M. Christian BAS, Maire de La Bénisson-Dieu	
5 M. Jean-Luc MATRAY, Maire de Belmont de la Loire	
6 Mme. Geneviève BRIENNON, 1ere adjointe de Pouilly sous Charlieu	
7 M. Yves DECHAVANNE, Maire de Le Cergne	
8 Mme. Colette LEBEAU, Maire de Maizilly	
9 M. Bernard CHIGNIER, Maire de Belleroche	
10 M. Jean Victor THEVENET, conseiller municipal de St Nizier sous Charlieu	
11 M. Damien CHEVALIER, Maire de Chandon	

Membres du comité de direction professionnels	
Titulaires (arrêté du Président)	Suppléants (arrêté du Président)
Association "Les Amis des Arts " De Charlieu	Un restaurateur
Association "Musée école de Belleroche"	L'association "Les amis de l'Abbaye de la Bénisson Dieu" ou un représentant des acteurs touristiques
Association "Les Amis des musées " De Charlieu	Un organisateur de manifestations sur le territoire
Une des associations ou unions commerciales du territoire	
Un hébergeur secteur Charlieu	
Un hébergeur secteur Belmont	
Un hôtelier-restaurateur	
Un représentant des acteurs touristiques	
Un représentant des acteurs touristiques	
Un organisateur de manifestations sur le territoire	

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT SIX****Le 30 avril 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°091**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS - ASSOCIATION « LE
CANAL DE ROANNE A DIGOIN »**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire un représentant pour l'association « le canal de Roanne à Digoin ». Il rappelle que l'association « Le canal de Roanne à Digoin » a pour mission de fédérer et favoriser la coordination entre l'ensemble des acteurs pour créer une dynamique autour du projet de mise en valeur du canal de Roanne à Digoin.

Le montant annuel versé à l'Association « Le Canal de Roanne à Digoin est de 1 638 € en 2026.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Jean FAYOLLE représentant titulaire et M. Henri GROSDENIS suppléant.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT SIX****Le 30 avril 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUJELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleruche).

N°2026/N°092**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT – C.N.A.S (COMITE
NATIONAL D'ACTION SOCIALE)**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire un représentant pour le C.N.A.S ; Comité National D'Action Sociale. Il rappelle que le CNAS, association à but non lucratif, poursuit une seule et unique ambition depuis 1967 : apporter de meilleures conditions de vie aux agents et salariés du service public local ainsi qu'à leurs familles et qu'il permet de mutualiser des prestations et des services. Le montant annuel versé au CNAS est de 19 158 € en 2025.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Alain AUBRET représentant au CNAS pour Charlieu Belmont Communauté.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT SIX
Le 30 avril 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°093**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT - ECOLE DE MUSIQUE DU
PAYS DE CHARLIEU**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu de désigner un représentant pour l'école de musique du Pays de Charlieu et rappelle que dans les statuts de Charlieu-Belmont Communauté, l'école de musique du Pays de Charlieu est une association déclarée équipement culturel d'intérêt communautaire. Elle dispense des cours d'instruments (dont les plus sollicités sont la batterie, le piano et la guitare), de chant et de formations musicales. Elle est un acteur culturel engagé dans l'animation du territoire : présentation de l'école de musique dans les écoles, proposition de concerts, travail collaboratif avec les autres acteurs (médiathèque, cinéma, structures jeunes...).

Le prévisionnel 2024/2025 de l'école de musique du Pays de Charlieu porte les chiffres suivants :

- un budget de plus de 135 000 €,
- 14 salariés (4 ETP) pour enseigner différents instruments (piano, guitare, batterie, clarinette, saxo, violon, trompette, flûte, harpe, accordéon) et formations musicales (éveil, chorale...),
- 180 élèves à la rentrée 2024/2025, dont 124 en cours d'instrument.

Une convention d'objectifs est signée entre la communauté de communes et l'école de musique qui précise les engagements de chacun :

- Pour l'école de musique : dispenser un enseignement professionnel de la musique et s'assurer pour cela de l'organisation technique et pédagogique.
- Le communauté met à disposition Des locaux à Charlieu.

Le Montant annuel de subvention versée à l'Ecole de Musique est de 37 000 € en 2026.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Guillaume DESCAVE représentant de Charlieu Belmont Communauté à l'école de musique intercommunale.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°094

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS - ESPACE 2M

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire un représentant pour l'espace 2M. Il indique que les Missions Locales existent depuis 1982 et sont au nombre de 450 présentes en France. Elles ont été créées pour permettre aux jeunes de 16 à 25 ans d'être écoutés par des professionnels qui les aident à trouver des solutions pour avancer, dans la vie professionnelle (emploi, formation) et/ou dans la vie quotidienne (logement, santé, volontariat, permis de conduire...). En 2019, la Mission Locale et la Mife du Roannais ont fusionné pour former Espace 2M.

Sur Charlieu Belmont Communauté, 3 points de permanences sont présents : à Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu et Belmont de la Loire. En 2025, ce sont plus de 240 jeunes du territoire qui ont été suivis. La collectivité verse pour cette mission 21 360 € (soit 89 € par jeune accompagné) et une convention annuelle est établie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne Mme Florence LEBLANC représentant titulaire et M. Dider FONTAINE représentant suppléant à l'Espace 2M.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°095

OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT - A.R.S (AGENCE REGIONALE DE SANTE RHONE-ALPES) ET CONSEIL DE SURVEILLANCE HOPITAL DE CHARLIEU

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre siègent aux conseils de surveillance des établissements de santé publics, conformément à l'article R.6143-3 du code de la santé publique et qu'il y a lieu de désigner un représentant pour l'A.R.S (Agence régionale de santé Rhône-Alpes).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne Mme Isabelle DUGELET représentante de Charlieu Belmont Communauté AU Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Charlieu.
- Informe M. le Directeur de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT SIX****Le 30 avril 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°096**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT – ASSOCIATION AU FIL
DU TEMPS CINEMA LES HALLES**

Monsieur le Président rappelle que le cinéma les Halles est un cinéma associatif, géré par l'association Au Fil du Temps, déclaré équipement culturel d'intérêt communautaire dans les statuts de Charlieu-Belmont Communauté. Trois co-présidentes ont été désignés depuis 2025 dans la modification des statuts de l'association. Le cinéma Les Halles possède les 5 labels "Art et Essai" avec mention particulière « Jeune Public », « Recherche et Découverte », « Patrimoine et Répertoire », « 15-25 » et « court métrage », il est un acteur culturel engagé dans l'animation du territoire organisant des rencontres cinématographiques (événement annuel qui rassemble + 200 exploitants de la région sur 3 jours), un festival « sous l'écran la page », des ciné-débats, en collaboration avec les autres acteurs du territoire tels que la médiathèque, les libraires, la MJC...). En 2025, 1 644 séances ont été réparties sur la diffusion de 313 films pour 27 096 entrées. Le prix moyen d'une place est de 5.60 €.

Une convention d'objectifs est signée entre la communauté de communes et l'association qui précise les engagements de chacun :

- Pour le cinéma : mettre en œuvre les moyens nécessaires pour une gestion rationnelle et moderne des salles de cinéma et gérer pour cela la programmation des films, la fixation du prix

des places, le recrutement du personnel, prise en charge des frais de fonctionnement liés au bâtiment.

- Pour la communauté de communes : mise à disposition du bâtiment et soutien financier annuel à hauteur de 10 000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Guillaume DESCAVE représentant de Charlieu Belmont Communauté auprès de l'association Au fil du temps.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleruche).

N°2026/N°097

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS – LEADER GROUPE D'ACTION LOCALE

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire des représentants pour LEADER au Groupe d'Action Locale. Le programme LEADER est un programme européen en faveur du développement territorial, soutenant des projets innovants en zone rurale. Il est alimenté par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). LEADER Loire bénéficie d'une enveloppe financière de 4 millions d'euros pour la période 2023-2027. Cette démarche est mise en œuvre par un groupe d'action locale (GAL) – regroupant des acteurs publics et privés – qui se réunit trois fois par an pour sélectionner les projets. Le comité de programmation du GAL Loire est composé de 42 membres dont 21 membres relevant du collège public.

Le 1^{er} comité de programmation post élections est prévu le 01/07/2026. Il sera procédé en début de séance à l'installation des nouveaux membres puis à l'élection du Président du GAL. Cette nouvelle composition sera annexée au règlement du GAL et notifiée à l'Autorité de gestion régionale.

Les comités seront également constitués lors de cette séance. Il s'agit :

- **Des 3 comités d'audition thématiques** ayant pour rôle d'évaluer les projets candidats sur la base d'une grille de sélection après audition des porteurs de projets. Ces comités d'audition

seront thématiques suivant les 3 axes majeurs de la stratégie locale de développement : Economie, Tourisme et Revitalisation des centres-bourgs.

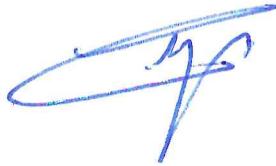
- **Du comité de suivi** qui a pour mission le suivi de la communication, du bon fonctionnement et de la consommation équilibrée de la maquette financière du programme. Il est composé de 2 représentants.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne les représentants suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1 M. Bruno BERTHELIER	1 M. René VALORGE
2 M. Didier FONTAINE	2 Mme Colette LEBEAU

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleruche).

N°2026/N°098

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU ROANNAIS

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu de désigner deux représentants pour le Projet Alimentaire Territorial du Roannais. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une démarche, labélisée pour 5 ans, qui vise à développer une vision globale et collective de l'alimentation sur un territoire donné, en intégrant toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation. C'est une approche transversale qui englobe les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles de l'alimentation. Le PAT du Roannais couvre les 5 EPCI du Nord de la Loire. Charlieu Belmont Communauté est en charge de la mise en œuvre de sa stratégie à l'échelle des 104 communes pour le compte des 5 collectivités.

Le montant annuel résiduel à la charge de Charlieu Belmont Communauté après participation des autres intercommunalités et des financeurs est de 9 325.76 € en 2025.

La représentation des EPCI au sein du comité de pilotage est de 2 conseillers communautaires par EPCI soit 10 élus. Deux à trois rencontres par an sont organisées pour notamment formaliser le positionnement des EPCI au sein du comité de pilotage en faisant le lien avec les politiques publiques locales en cours (santé, plan climat, gaspillage et gestion des déchets ...), proposer le budget annuel du PAT pour décision de chaque EPCI puis finaliser et compléter les ordres du jour des comités de pilotage.


Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne les délégués suivants :

Délégués
1 Mme Audrey BERAUD
2 M. René VALORGE

- Désigne Mme Ophélie BASSI et M Jean FAYOLLE pour participer aux groupes de travail à venir.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT SIX****Le 30 avril 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°099**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT – NOVIM**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu de désigner un représentant pour NOVIM. NOVIM est une Société d'Economie Mixte créée en 1956. Opérateur de l'aménagement et de la construction au service du développement et de l'attractivité des territoires, son capital est majoritairement détenu par des collectivités locales. Son périmètre d'intervention couvre la région Auvergne-Rhône-Alpes et plus particulièrement le territoire ligérien. Ses domaines d'intervention sont historiquement le renouvellement urbain et le développement économique. En 2019, la société accompagne sa transformation et son déploiement sur l'activité de portage immobilier et le tourisme, avec une nouvelle dénomination NOVIM. La société pilote une trentaine d'opérations. La pluralité de ses modes d'intervention (en mandat, en concession d'aménagement pour le compte de communes ou d'intercommunalités ou en compte propre) fait de NOVIM un activateur durable au service des territoires. Son statut de SEM la place au service de l'intérêt général dans le respect du code de la commande publique, et son caractère industriel et commercial lui confère la capacité de s'associer à des partenaires pour un projet spécifique.

La collectivité est actionnaire de la société NOVIM mais ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.

De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général

des collectivités territoriales. Les élus siègent au sein des instances de NOVIM en qualité de représentants désignés par leur collectivité, et non à titre personnel.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Didier FONTAINE comme représentant de la communauté de communes de Charlieu Belmont Communauté pour siéger aux assemblées générales et aux assemblées spéciales de NOVIM.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°100

OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT – EPORA

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu de désigner un représentant à EPORA. Créé par décret en 1998, pour réagir à une situation de désindustrialisation sur le département de la Loire, l'EPORA a étendu son périmètre d'intervention en 2007 et en 2013 pour couvrir également les départements de la Drôme, de l'Ardèche, 230 communes du département du Rhône (hors métropole de Lyon), et 232 communes sur le nord du département de l'Isère. L'extension progressive de son périmètre s'est accompagnée d'un élargissement de ses domaines de compétences. Expert dans le recyclage de qualité du foncier, l'EPORA est devenu un opérateur foncier à vocation généraliste et polyvalent.

Vu le décret n°2013-1265 du 27 décembre 2013 modifiant le décret n°98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

Vu le décret n°20178-833 du 5 mai 2017 modifiant le décret le décret n°98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

Vu courrier de Mme la Préfète de Région indiquant la nécessité de donner pouvoir à un élu pour représenter Charlieu Belmont Communauté à l'assemblée spéciale réunie à la Préfecture le Région le vendredi 5 juin 2026 afin d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil d'administration de l'EPORA

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Jean Luc MATRAY comme représentant de Charlieu Belmont Communauté à l'assemblée spéciale de l'EPORA.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°101

OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT – ARPEJ (ACCUEIL RESSOURCES PARENTALITE ENFANCE JEUNESSE PORTEUSE DU COCON)

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu de désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'ARPEJ. Les Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) tels que le Cocon sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généralistes auprès des jeunes, en particulier ceux qui rencontrent une difficulté ou se trouvent en situation de vulnérabilité, ainsi qu'auprès de leur entourage. Leur rôle est de préserver le lien avec le jeune, se proposer comme interlocuteur, restaurer la confiance, accompagner ses démarches d'inscription ou de réinscription sociale, ainsi que de soutenir l'exercice de son autonomie et de sa liberté de choix. Les PAEJ répondent à quatre objectifs structurants : prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes ; rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble ; participer au « bien-être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle ; favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action. L'ensemble des modes d'intervention est gratuit, anonyme et inconditionnel et proposé en libre choix aux jeunes et à leur entourage. Le PAEJ développe une offre de service autour de 4 axes d'intervention : un accueil physique et téléphonique, un accompagnement individuel ; des actions collectives ; une démarche d'aller vers, dont la présence éducative en ligne.

Les professionnels du PAEJ forment une équipe pluridisciplinaire de façon à proposer des approches complémentaires et adaptées à la complexité des situations et aux préoccupations et attentes des jeunes et de leur entourage. Tous sont formés à l'accueil et à l'écoute de publics vulnérables.

Une convention liant la collectivité à ARPEJ a été signée pour la période 2026-2030. Le montant annuel versé à ARPEJ pour le cocon est de 20 000 € prévisionnel en 2026.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne Mme Florence LEBLANC pour représenter de la collectivité pour siéger au Conseil d'Administration de l'ARPEJ.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleroche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°102

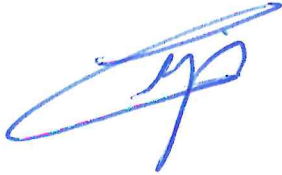
OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT – EPURES

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu de désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration de EPURES. Les missions des agences d'urbanisme sont définies par l'article L132-6 du code de l'urbanisme. "Les communes, les EPCI et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme". L'Agence d'urbanisme favorise ainsi la convergence des besoins, des initiatives et la recherche de solutions partagées. Elle ne se substitue pas à l'intervention des services des collectivités et des partenaires mais vient en appui, en veillant à la mobilisation des acteurs concernés. Le programme partenarial est construit à partir des besoins et attentes de ses membres et des propositions d'Epures. Ces derniers apportent leurs financements pour le mettre en œuvre. C'est pourquoi le programme partenarial est en dehors de la commande publique et n'est pas soumis à la TVA. En retour, les membres disposent des compétences des équipes, des ressources de l'Agence d'urbanisme et ont accès aux travaux inscrits au programme partenarial.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Yves CROZET représentant de la collectivité pour siéger au Conseil d'Administration d'EPURES au titre du collège 3.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°103

OBJET : DELEGATIONS AU PRESIDENT

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ou le bureau peut recevoir délégation de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte financier unique ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de donner délégation au Président pour :

Commande publique

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et dans la limite des seuils en vigueur de transmission des marchés publics en Préfecture et applicables à l'article D2131-5-1 DU CGCT (à titre indicatif : seuil applicable à ce jour est 216 000 € HT),

Finances

2. Procéder dans la limite d'un montant de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
3. Procéder si nécessaire à la renégociation de la dette et passer à cet effet les actes nécessaires,
4. Procéder à l'ouverture de lignes de trésorerie dans la limite de 500 000 €,
5. Créer, modifier ou supprimer des régies ou sous-régies comptables d'avances et ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux,
6. Fixer et actualiser la tarification d'accès pour des événements et séjours organisés par les différents services et équipements publics communautaires et *droits* prévus au profit de Charlieu Belmont Communauté qui n'ont pas un caractère fiscal dans les limites définies chaque année par le conseil communautaire,
7. Rembourser les prestations aux usagers en cas de motif imputable au fonctionnement de Charlieu Belmont Communauté,
8. Valider des créances éteintes dès lors qu'un jugement d'effacement de dette est produit et dans la limite des crédits portés aux budgets,
9. Accorder les remises gracieuses en matière de redevances des services publics industriels et commerciaux sur l'ensemble du périmètre intercommunal et ce dans la limite des crédits ouverts dans les budgets primitifs concernés votés,
10. Déposer des dossiers de subvention pour des projets intercommunaux ou opérations inscrites au budget,

Patrimoine

11. Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,
12. Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
13. Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers ou immobiliers jusqu'à 25 000 €,
14. Décider de la conclusion et de la révision du louage (contrat d'occupation, location, prêt) de biens immobiliers ou mobiliers appartenant à Charlieu Belmont Communauté pour une durée n'excédant pas 12 ans,
15. Valider et signer les conventions d'occupation précaire et révocable sur les terrains nus en zones d'activité non commercialisées et pour les terrains nus constituant des délaissés en proximité des ouvrages d'assainissement collectif et d'eau potable pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconstruction pour une durée totale de 5 ans maximale,
16. Passer, à titre gratuit ou onéreux, et signer les conventions de mise à disposition de biens mobiliers (matériels véhicules) entre Charlieu Belmont Communauté et ses communes membres,
17. Décider de la création au profit ou à l'encontre de Charlieu Belmont Communauté de servitudes avec ou sans contrepartie et signer les documents afférents,

Juridique et assurances

18. Intenter au nom de la Communauté, pour le compte de celle-ci ou de ses agents, toute action amiable, précontentieuse ou contentieuse notamment devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaires dans tous les cas où la défense de ses intérêts ou celle de ses agents l'exige,
19. Choisir, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
20. Passer, négocier et actualiser les contrats d'assurance sans limite de montant par dérogation au point 1,
21. Accepter le remboursement des assurances en cas de sinistres ainsi que toutes autres indemnisations pour les préjudices matériels et immatériels occasionnés à Charlieu Belmont Communauté,
22. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté,

Ressources humaines

23. Assurer le recrutement, pour besoins saisonniers ou occasionnels, remplacements momentanés pour congés maternité, paternité, congés maladie, congé parental ou tout autre motif d'absence afin d'assurer une continuité de service et le recrutement sur les emplois permanents préalablement créés par le Conseil Communautaire, de fonctionnaires ou d'agents contractuels quand les dispositions réglementaires le permettent, ainsi que les emplois prévus au dispositif Atelier Chantier Insertion,
24. Déterminer la liste des agents bénéficiant d'une autorisation de remisage à domicile de leur véhicule de service et délivrer les autorisations afférentes,

25. Passer, à titre gratuit ou onéreux, et signer les conventions de mise à disposition de services et de personnels entre Charlieu Belmont Communauté et ses communes membres et entre Charlieu Belmont Communauté et tout autre organisme public,

Urbanisme

26. Passer des conventions pour tout type de servitude notamment dans le cadre de travaux ou d'aménagement des réseaux avec les concessionnaires, gestionnaires, propriétaires privés, communes membres, syndicats ou autres partenaires de Charlieu Belmont Communauté,
27. Procéder aux dépôts des demandes et modifications d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à la construction de biens communautaires tels que prévues au budget,

Divers

28. Signer les conventions de partenariat et les avenants aux conventions n'impactant pas les finances communautaires,
29. Décider des adhésions à des organismes extérieurs dès lors que la cotisation reste inférieure à 5 000 € et dans la limite de l'enveloppe prévue aux budgets,
30. Valider les fiches chantiers jeunes communautaires dans le cadre de la délibération 2024-096 et des crédits fixés par le Conseil,
31. Décider d'ouvrir des créneaux complémentaires pour permettre l'accueil ou l'organisation de manifestations ou d'évènements au centre aquatique ou d'ouvrir des créneaux complémentaires, accessibles uniquement sur réservation, pour permettre la pratique d'activités encadrées
- 31 bis. Valider, mettre à jour et signer les conditions générales de vente relatives aux prestations proposées par le centre aquatique intercommunal,
- 31 ter. Valider et signer les conventions de mise à disposition du centre aquatique intercommunal aux diverses associations qui pourraient en faire la demande dans le cadre de la convention type validée par le Conseil communautaire N° 2025-137, et avec les écoles le cas échéant,
- 31 quater. Rédiger et mettre à jour le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours du centre aquatique intercommunal
32. Prendre toutes les décisions concernant les travaux d'extension du réseau THD quand le pétitionnaire est soumis à l'article L332-8 du code de l'urbanisme (prise en charge finale par le pétitionnaire), et prendre les décisions d'engager les travaux pour les autres cas d'extension dans la limite d'un montant annuel de 20 000 €,
33. Accorder des subventions dans le cadre du dispositif d'aide au développement des petites entreprises, du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes décidé par délibération N°2022/146 du 20 octobre 2022 approuvant le règlement d'aide au développement des petites entreprises à compter de 2023, et considérant la délibération N°2022/N°145 du 20 octobre 2022 approuvant la convention régionale pour le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028,

34. Accorder des subventions dans le cadre du dispositif de soutien à la profession d'assistants maternels sur la base du règlement préalablement validé par le Conseil communautaire.

35. Fixer le montant des redevances d'occupation du domaine de Charlieu Belmont Communauté, établir et signer les conventions afférentes dès lors qu'elles se limitent à 2 ans et restent inférieures à 5 000 € annuelles.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°104

OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIQUE

Monsieur le Président rappelle que sous le mandat précédent, l'AMF a transmis à chaque collectivité une liste de référents possible. M. PAYET Gérard, magistrat honoraire et ancien magistrat à la Cour régionale des comptes, a été le référent pour la collectivité ainsi que pour la plupart des communes et a donné son accord pour renouveler sa mission pour le mandat 2026-2032.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1-A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décrets n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la chartre de l' élu local,

Considérant que le référent déontologue ou collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants,

Considérant que les missions de référents déontologue sont exercées en toute indépendance compétences ; que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n' exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d' élu locale, exerçant plus depuis au moins trois ans, n' étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d' intérêt avec celle-ci ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements et collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l' article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant l' accord de la personne désignée ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l' unanimité, le Conseil Communautaire :

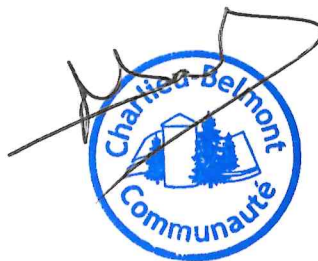
- Nomme M. PAYET Gérard en qualité de référent déontologue des élus du conseil communautaire de Charlieu Belmont Communauté pour le mandat en cours (2026-2032). Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions. A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses missions.
- Dit que le référent déontologue peut être saisi pour tout élu local de la collectivité. Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « saisine du référent déontologue- nom de la collectivité – confidentiel » Toute demande fera l' objet d' un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse. Le référent étudiera les éléments transmis par l' élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l' oral) et pourra recevoir l' élu afin de préparer son conseil.
- Dit que le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d' injonctions extérieures. Le référent communique l' avis à l' élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l' oral, en fonction du souhait de l' élu concerné. Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.
- Dit que le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l' arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022. Cette indemnité sera versée par Charlieu Belmont Communauté si le sujet concerne le mandat communautaire de l' élu qui a

opéré la saisine. Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 30 avril 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 23 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien (arrivé à 19h19), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier., M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DELETRE Guy, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme RESSOT Ghislaine remplacée par M. DELETRE Guy, M. SANDRI Roger remplacé par M. BOICHON Olivier

Pouvoirs : 0

Election d'un secrétaire de séance : M. Bernard CHIGNIER (Belleroche).

N°2026/N°105

**OBJET : CONVENTION POUR LES PRETS DE MATERIELS ENTRE
COMMUNES ET COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Président rappelle que depuis 2017, une convention entre les collectivités du territoire est existante et est arrivée à échéance au 31/12/2025. Cette convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de prestation de service qui ont pour objet la réalisation d'économie d'échelle du fait de la mutualisation des moyens et qui présentent un grand intérêt dans le cadre de la bonne organisation et rationalisation des services. L'ensemble de ce dispositif ne relevant pas exclusivement du fonctionnement interne, il est soumis au code des marchés publics. Les mesures de publicité et de mise en concurrence sont obligatoires à partir de 60.000€ HT. En dessous de ce seuil les procédures sont laissées à la libre appréciation du pouvoir adjudicateur. Compte tenu des liens étroits entre les Communes parties à la présente convention et de leur proximité territoriale, il est convenu qu'il ne sera pas pris de mesure de publicité.

Les services et moyens matériels et humains peuvent être prêtés par l'ensemble des collectivités signataires de la convention à l'ensemble des collectivités parties à la présente convention.

Chaque collectivité présente dans une annexe le détail est établi des matériels et des conditions de prêts qu'elle entend inscrire à la convention. Dans certains cas les services techniques de la Commune prêtant son matériel pourront également être affectés aux prestations pour apporter un soutien technique aux services des communes qui en font la demande, dans le cadre de divers travaux d'entretien pour une durée maximum de 3 ans et dans le respect de la réglementation en vigueur; Dans tous les cas, tous les frais de la prestation de service (matériel et personnel, le cas échéant) seront pris en charge par la collectivité bénéficiaire selon les modalités fixées à l'article 7 de la présente convention.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la convention de prêts de matériels entre communes et communauté de communes pour la période 2026-2028 ci-annexée.
- Délègue à M. le Président le soin de définir la liste des matériels communautaires mis à disposition ainsi que les modalités pratiques et financières

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. CHIGNIER Bernard

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260430-2026-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026